



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2015**

* * *
*

Le vingt-trois avril deux mille quinze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur PECOUL**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 avril 2015 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (coefficient multiplicateur) : actualisation du taux
- 2 – Eclairage public et signalisation lumineuse : attribution du marché d'entretien
- 3 – Eclairage public – programme 2014 : avenant au marché de travaux
- 4 – Location de conteneurs, enlèvement et traitement des déchets : avenant au marché (changement de raison sociale)
- 5 – Groupe scolaire M. Genest : avenant au lot désamiantage
- 6 – Tableau des effectifs 2015 : transformation et suppressions de postes
- 7 – Elément de rémunération d'un emploi fonctionnel de direction : institution de l'indemnité des frais de représentation
- 8 – AFUA autorisée « Les Martres » : accord sur le projet de remembrement
- 9 – Maupertuis : constitution de servitude au profit d'ERDF
- 10 – Rue de Saint-Don : acquisition foncière
- 11 – Bilan éco-responsabilité 2014 : information – Exposé en séance
- 12 – Valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) liés à l'opération de restructuration du groupe scolaire Maurice Genest : convention de partenariat avec PMSe
- 13 – Programme Réduc'Eau : convention de collaboration avec Objectif EcoEnergie, pour la diffusion de systèmes hydro-économiques aux administrés
- 14 – Création d'un multi-accueil
- 15 – Centre de loisirs de Loubeyrat (A.L.S.H.) : convention avec la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme
- 16 – Centre de loisirs de Loubeyrat : convention avec la commune de Ménétroul
- 17 – Règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : information
- 18 – Tarifs 2015 : restauration scolaire – communes extérieures
- 19 – Fonds d'Initiatives Scolaires : école élémentaire René Cassin
- 20 – Fête de la Ville : convention avec l'Association des Collectionneurs de Véhicules Militaires (ACVMA)
- 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Maison des lycéens Pierre-Joël Bonté
- 22 – Fête des voisins 2015 : adhésion à l'association nationale - Information
- 23 – Tarifs 2015 - redevance d'occupation du domaine public : rectification d'erreur matérielle
- 24 – EPF-SMAF : adhésion de collectivités

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORIDUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAULET, PERGET, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Serge BIONNIER*
Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*
Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Stéphane FRIAUD*
Mme Sandrine MARTIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Jacquie DIOGON*
M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Vincent PERGER*
Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Emilie LARRIEU*

< > < > < > < > < > < > < > >

Monsieur Bruno RESSOUCHE ayant été désigné secrétaire de séance, l'ordre du jour a été abordé.

1 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (COEFFICIENT MULTIPLICATEUR) : ACTUALISATION DU TAUX

Rapporteur : Emilie LARRIEU

L'article 23 de la loi du 07/12/2010, dite « loi NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), a modifié le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité afin de les mettre en conformité avec la directive du Conseil européen du 27/10/2003.

Ainsi, les coefficients multiplicateurs instaurés par la loi NOME sont limités et arrondis.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la fixation à 8,5 du coefficient multiplicateur de la taxe dans les conditions susmentionnées (précédemment à 8,44).**

2 – ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN

Rapporteur : Emilie LARRIEU

Le marché actuel d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse arrive à échéance au 30/06/2015. Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée en vue de l'attribution d'un nouveau marché à bons de commande.

Ce marché comporte une partie fixe correspondant à :

- La maintenance du parc
- La gestion des déclarations de travaux
- L'entretien préventif avec en particulier le remplacement systématique des sources lumineuses à l'échéance de leur durée de vie théorique
- Un rapport annuel d'exploitation
- La mise à jour de la base de données et de la cartographie

Et une partie variable correspondant aux interventions ponctuelles curatives et aux petits travaux d'amélioration du patrimoine.

La commission d'appel d'offres réunie le 13/04/2015 a attribué le marché à Eiffage Energie. Le montant estimatif de la partie forfaitaire sur la durée du marché est de 545 897 € HT, auquel viendra s'ajouter le coût des interventions ponctuelles.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour la période allant du 01/07/2015 au 31/12/2018.**
Intervention de M. PECOUL.

3 – ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2014 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Emilie LARRIEU

En 2014, la Collectivité a décidé d'investir de manière conséquente sur son parc d'éclairage public afin de le rendre plus sécuritaire, efficient et économe en énergie. Dans ce cadre, elle a attribué le marché de travaux d'éclairage public 2014 à l'entreprise Eiffage Energie pour un montant de 801 090.50 € HT composé d'une tranche ferme et de 5 tranches conditionnelles.

Lors de la période de préparation de chantier, les études d'exécution réalisées par l'entreprise ont conduit à définir précisément les puissances des lanternes nécessaires à l'obtention des éclairages définis par la norme européenne EN 13201. Or les bordereaux de prix de chacune des tranches conditionnelles ne disposant pas de prix pour l'ensemble des puissances, les quantités ont été ajustées d'une tranche à l'autre. En particulier, vu le nombre très important de lanternes installées en 45 et 60 W, des quantités supérieures à celles envisagées ont été imputées à la tranche conditionnelle 5 et non à la tranche conditionnelle 4, cette dernière ne disposant de prix que pour des puissances de 90 et 140W. Ainsi le montant initial de la tranche conditionnelle n° 5 est augmenté à hauteur d'un montant de 220 000.00 € HT.

Chaque tranche étant autonome, il s'avère nécessaire de conclure un avenant pour acter cette augmentation.

Le montant global du marché ne sera pas dépassé au terme de l'exécution des prestations du marché.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant au marché de travaux.**

4 – LOCATION DE CONTENEURS, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS : AVENANT AU MARCHE (CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE)

Rapporteur : Emilie LARRIEU

Depuis le 01/09/2012, la ville a un marché avec SITA CENTRE EST pour la location de conteneurs et enlèvement et traitement des déchets. Cette entreprise change de raison sociale et devient SUEZ ENVIRONNEMENT.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant actant ce changement de raison sociale.**

5 – GROUPE SCOLAIRE M. GENEST : AVENANT AU LOT DESAMIANTAGE

Rapporteur : Emilie LARRIEU

Le lot 01 désamiantage a été attribué à l'entreprise MASCI pour un montant de 82 726.87 € HT. Ce marché doit être adapté en cours de chantier en supprimant certains travaux qui conduisent à une moins-value de 3 520.97 € HT.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cet avenant.**

6 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2015 : TRANSFORMATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé la création d'un poste d'attaché principal et la suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique ou attaché, d'un poste d'attaché et d'un poste de rédacteur, à compter du 1^{er} mai 2015, après avis du CT.**

Interventions de M. FRIAUD, Mmes FLORI-DUTOUR, DUBREUIL, M. BOUCHET, Mme RAMBAUX.

7 – ELEMENT DE REMUNERATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION : INSTITUTION DE L'INDEMNITE DES FRAIS DE REPRESENTATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le poste de directeur général des services de la Commune de Riom a subi deux évolutions ces dernières années :

- par délibération du 28 mai 2010, le véhicule de fonction a été remplacé par un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile;
- par délibération du 22 mars 2013, le logement par utilité de service a été supprimé.

Jusque-là, l'indemnité des frais de représentation n'a pas été instituée. Elle est destinée aux directeurs généraux des services en raison des responsabilités liées aux fonctions qui leur sont confiées et aux sujétions rencontrées. Elle est versée soit sur justificatifs, soit comme forfait, sous réserve qu'il ne soit pas disproportionné. Dans ce second cas, l'indemnité constitue un avantage en nature imposable et, selon le principe de parité entre les emplois territoriaux et ceux de la fonction publique d'Etat, son montant est établi par référence au cadre d'emploi des sous-préfets en poste territorial.

Considérant les conditions d'exercice des missions du directeur général des services de la Commune de Riom, il a été proposé d'instituer l'indemnité des frais de représentation sur la base du grade de sous-préfet (du 1^{er} au 4^e échelon inclus) et de la verser sur une base mensuelle.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé l'indemnité de frais de représentation au directeur général des services.**

Interventions de MM. FRIAUD, BOUCHET, Mmes DUBREUIL, LAFOND.

8 – AFUA AUTORISEE « LES MARTRES » : ACCORD SUR LE PROJET DE REMEMBREMENT

Rapporteur : Jacques LAMY

L'AFUA Les Martres, dont l'objet est de permettre le remembrement de 15 parcelles (environ 34 620 m²) et l'aménagement de 32 lots constructibles, a déposé un nouveau projet de remembrement en Préfecture, suite à l'avis défavorable émis en 2014 par le commissaire enquêteur.

L'article L322-6-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que ce dossier soit soumis au Conseil municipal siège du projet avant son approbation par l'Etat.

- **L'ensemble des prescriptions émises par la Commune ayant bien été prises en compte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord au projet de remembrement présenté par l'AFUa « Les Martres.**

9 – MAUPERTUIS : CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF

Rapporteur : Jacques LAMY

Suite à la demande d'un agriculteur qui souhaite installer une pompe pour irriguer ses terres voisines, ERDF sollicite l'établissement d'une servitude afin d'implanter un support basse tension sur la parcelle YM n° 115 qui appartient à la Commune, à Maupertuis.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer avec ERDF la convention de servitude d'implantation d'un support basse tension sur la parcelle YM n° 115 appartenant à la Ville de Riom à Maupertuis.**

10 – RUE DE SAINT-DON : ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Jacques LAMY

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'acquisition de la parcelle AE 705 de 45 m², à usage de voirie, au prix de 900 €, située au 42 B rue de Saint Don.**

11 – BILAN ECO-RESPONSABILITE 2014 : INFORMATION

Rapporteur : Laurent PAULET

- **Le Conseil Municipal a pris acte du rapport Eco-responsabilité 2014.
Intervention de Mmes DUBREUIL, MOLLON, MM. RESSOUCHE, PECOUL.**

12 – VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) LIES A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE MAURICE GENEST : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PMSe

Rapporteur : Laurent PAULET

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a été mis en place par la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005, pour encourager les économies d'énergie.

Une partie des travaux portant sur la restructuration du groupe scolaire M. Genest ouvre droit à la récupération de CEE (isolation de combles ou de toitures, des murs, fenêtres ou portes fenêtres complètes avec vitrage isolant).

La prime énergie peut varier d'un fournisseur à l'autre. La meilleure offre pour la reprise des 4 299 660 kWh cumac est la société PMSe pour un montant estimatif de 9 029 €.

Le versement de la prime est effectué au bénéfice de la Commune à la fin des travaux, une fois les justificatifs et attestations fournis.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec PMSe, pour la valorisation des Certificats d'économies d'énergie liés à l'opération de restructuration du groupe scolaire Maurice Genest.**

13 – PROGRAMME REDUC'EAU : CONVENTION DE COLLABORATION AVEC OBJECTIF ECOENERGIE, POUR LA DIFFUSION DE SYSTEMES HYDRO-ECONOMES AUX ADMINISTRES

Rapporteur : Laurent PAULET

Le programme Réduc'Eau porte sur la volonté d'inciter les administrés à réduire leur consommation d'énergie et d'eau par des conseils et une distribution de kits d'économiseurs d'eau.

Ce kit, composé de 2 régulateurs de débit pour robinet et d'une pomme de douche hydro-économe, est financé par la valorisation des CEE : Objectif EcoEnergie, étant « Obligé », offre le kit en échange du Certificat d'Economies d'Energie pouvant être généré par la pose de systèmes hydro-économiques (action éligible au CEE).

Afin de répondre à l'objectif d'économies d'énergie par les consommateurs finaux, Objectif EcoEnergie souhaite conventionner avec la ville de Riom pour qu'elle mette en œuvre les opérations concrètes (communication grand public, distribution...) permettant de réaliser lesdites économies. L'accès à cette offre, financée par le dispositif de CEE, est gratuit pour l'administré et pour la collectivité.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec Objectif EcoEnergie, pour la diffusion de systèmes hydro-économiques aux administrés.**

Intervention de M. RESSOUCHE.

14 – CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La nouvelle mise en œuvre de la PSU au 1^{er} janvier 2016 (prestation de service unique) délivrée par la CAF a conduit la municipalité à réfléchir à une nouvelle organisation de l'offre en matière de petite enfance.

Il est donc proposé de rapprocher les deux structures, la halte-garderie (13 places) et la crèche collective (70 places) en une seule structure multi-accueil de 83 places et ce dès le 9 juin prochain. Cette nouvelle structure sera située au sein de la crèche collective actuelle.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le projet de fusion des structures crèche collective/halte-garderie.**

Intervention de Mme DUBREUIL

15 – CENTRE DE LOISIRS DE LOUBEYRAT (A.L.S.H.) : CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PUY DE DOME

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La Ville de Riom confie à la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme la gestion du centre de Loubeyrat durant les mois de juillet et août pour les enfants de 6 à 12 ans. La Ligue est principalement chargée de fournir l'encadrement pédagogique et de pourvoir à diverses dépenses liées aux activités. En contrepartie la commune lui verse une somme de 23 € par enfant et par jour et garde à sa charge les frais de fonctionnement du bâtiment, la restauration et le coût du transport. Un acompte de 50 % sera versé à la Ligue de l'Enseignement dès signature de la convention et un deuxième acompte 30 % à la fin de l'exécution des prestations.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme, fixant les modalités d'organisation du centre de loisirs.**

16 – CENTRE DE LOISIRS DE LOUBEYRAT : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MENETROL

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

Le centre de Loubeyrat accueille des enfants de la commune de Ménérol durant les mois de juillet et août. Le prix à la journée est fixé à 34,85 €, il comprend le transport, la restauration et les activités. La Commune de Ménérol apporte une aide financière aux familles de sa commune selon des modalités qui lui sont spécifiques. Une convention précise ces dispositions.

- ➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention portant sur les modalités d'accueil des enfants de Ménérol sur la période estivale 2015.**

17 – REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : INFORMATION

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

Il a été proposé de modifier le règlement intérieur des services péri et extra scolaires, afin de tenir compte des différents changements qui prendront effet à la rentrée 2015 ; ces modifications portent essentiellement sur :

- l'évolution règlementaire des accueils de loisirs sur le temps du mercredi après-midi qui devient un temps périscolaire,

- la modification des démarches d'inscriptions des accueils de loisirs des mercredis après-midis et des vacances scolaires en mettant en place des inscriptions au mois au lieu du trimestre.
- la simplification des démarches d'inscriptions notamment aux garderies du matin et du soir les jours d'école, en supprimant les prévisions faites par les familles et en les remplaçant par une inscription générale en début d'année et une carte d'autorisation de sortie personnelle à chaque enfant donnée en début d'année.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du nouveau règlement des accueils péri et extrascolaires.**
Intervention de Mme RAMBAUX.

18 – TARIFS 2015 : RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNES EXTERIEURES

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs de restauration, facturés aux communes extérieures (Ménérol et Enval), en fonction du niveau de service apporté, et ce à compter du 1^{er} mai 2015.**
Intervention de M. PECOUL

19 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

➡ **L'école élémentaire René Cassin organise deux voyages scolaires, dans le cadre de projets de classe découverte en lien avec son projet d'école. L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 100 € à la coopérative scolaire de cette école, afin de l'aider dans ces projets.**

20 – FETE DE LA VILLE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS DE VEHICULES MILITAIRES (ACVMA)

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Dans le cadre de la Fête de la Ville, qui se déroulera du 22 au 24 mai prochains, un camp militaire avec 30 à 40 véhicules, sera organisé au Pré Madame par l'Association des Collectionneurs de Véhicules Militaires (ACVMA). Présente sur toute la durée de la manifestation, l'association assurera un accueil de classes, participera à la parade et aux autres temps forts de l'événement.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé la convention avec l'ACVMA, ainsi que le versement d'une subvention de 5 000 € pour le financement du camp militaire.**
Interventions de M. FRIAUD, Mme DUBREUIL

21 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : MAISON DES LYCEENS PIERRE-JOËL BONTE

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Le lycée Pierre-Joël Bonté a intégré en 2012 une action d'échange international avec le Burkina Faso pour apporter son expertise dans la coopération décentralisée dans le domaine du bâtiment.

Dans ce cadre, des actions de mobilité sont organisées avec le lycée Pierre-Joël Bonté, comme le voyage d'élèves qui se rendront en juin prochain au Burkina Faso ou encore l'accueil d'un groupe pour un concert et des ateliers. Pour l'accompagnement de ce projet, il a été proposé d'attribuer une subvention de 250 €.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 250 € à la maison des lycéens du lycée Pierre-Joël Bonté.**
Intervention de Mme DUBREUIL.

22 – FETE DES VOISINS 2015 : ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE - INFORMATION**Rapporteur : Elizabeth MONTFORT**

L'association nationale « Immeubles en Fête » organise sa 16^{ème} édition de la « Fête des voisins » le vendredi 29 mai 2015.

Pour l'organisation de ce temps festif, les associations organisatrices peuvent faire appel à l'association nationale pour l'obtention de différents supports tels qu'affiches, tracts, badges, tee-shirts, ballons...

Cependant, ces outils de communication ne pouvant être fournis gratuitement, une adhésion de la Commune à l'association nationale permet de réaffirmer ses valeurs de solidarité et plus concrètement de faire bénéficier gratuitement aux associations organisatrices des différents supports demandés.

✚ **Le Conseil Municipal a pris acte.**
Intervention de Mme DUBREUIL.

23 – TARIFS 2015 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE**Rapporteur : Emilie LARRIEU**

Les tarifs et redevances pour l'année 2015 ont été fixés par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2014.

Concernant la redevance pour occupation du domaine public par les commerces sédentaires, il a été relevé une erreur matérielle ; en effet, certains tarifs 2014 -qui servent de base aux tarifs 2015- sont erronés.

Il convenait donc de procéder à la rectification sachant qu'aucune augmentation n'affecte les tarifs 2015, qui restent identiques à ceux de 2014.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la rectification des tarifs telle qu'exposée.**

24 – EPF-SMAF : ADHESION DE COLLECTIVITES**Rapporteur : Jacques LAMY**

✚ **Des Collectivités ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 28 avril 2015

Le Maire,
Président de Riom Communauté

Pierre PECOUL

